



DIVULGATION DES TRANSFERTS D'IMMEUBLES NON INSCRITS AU REGISTRE FONCIER
 Loi concernant les droits de mutations immobilières (RLRQ, chapitre D-15.1)

A. IDENTIFICATION DU CÉDANT

Personne physique ou morale			
1)	Nom :		Prénom :
	Adresse de résidence principale :	No civique, rue, c.p.	
		Ville	
		Province, Code Postal	
Organisme, personne morale, société de personnes, coopérative, association non constituée en personne morale ou fiduciaire			
2)	Nom :		
	Numéro d'entreprise du Québec ou identification :		
	Adresse du siège sociale ou du principal lieu d'affaires :	No civique, rue, c.p.	
		Ville	
		Province, Code Postal	
	Nom, coordonnées et fonction des personnes autorisées à agir au nom du cédant :		
Identification des professionnels			
	Nom et prénom des professionnels concernés dans le transfert de l'immeuble :		
	Nom et prénom du propriétaire apparent mentionné dans l'acte inscrit au registre foncier :		

B. IDENTIFICATION DU CESSIONNAIRE

Personne physique ou morale			
1)	Nom :		Prénom :
	Adresse de résidence principale :	No civique, rue, c.p.	
		Ville	
		Province, Code Postal	
	Adresse où peut être envoyé le compte <u>si elle est différente</u> :	No civique, rue, c.p.	
		Ville	
		Province, Code Postal	
Organisme, personne morale, société de personnes, coopérative, association non constituée en personne morale ou fiduciaire			
2)	Nom :		
	Numéro d'entreprise du Québec ou identification :		
	Adresse du siège sociale ou du principal lieu d'affaires :	No civique, rue, c.p.	
		Ville	
		Province, Code Postal	
	Nom, coordonnées et fonction des personnes autorisées à agir au nom du cessionnaire :		
Identification des professionnels			
	Nom et prénom des professionnels concernés dans le transfert de l'immeuble :		
	Nom et prénom du propriétaire apparent mentionné dans l'acte inscrit au registre foncier :		

C. IDENTIFICATION DE LA PROPRIÉTÉ

Adresse :	No civique, rue, c.p.	
	Ville	
	Province, Code Postal	
Cadastre/Matricule :		
Date du transfert :		

D. MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 – LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Mention(s) dans l'acte constatant le transfert de l'immeuble	
Montant de la contrepartie selon le cédant et le cessionnaire :	
Montant constituant la base d'imposition selon le cédant et le cessionnaire, et, le cas échéant, la portion de cette base qui est visée au troisième alinéa de l'article 4 :	
Montant du droit de mutation:	
Numéro de l'article de Loi pour l'exonération (si applicable):	

SIGNATURE DU CESSIONNAIRE

DATE

Documents à fournir

L'avis de divulgation devra être accompagné d'une copie de l'acte notarié en minute ou d'une copie de l'acte sous seing privé constatant le transfert de l'immeuble.
 Les renseignements contenus dans l'avis seront transmis par les municipalités au ministère du Revenu afin de permettre l'identification du ou des cessionnaires de l'immeuble n'ayant pas divulgué le transfert de celui-ci.

Mise à jour : 2018-02

Envoyer par courriel : tresorerie@ville.matane.qc.ca

Par la poste : Ville de Matane / Service de la trésorerie
 230 avenue Saint-Jérôme, Matane, Qc G4W 3A2